

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20141211-2014\_A235-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2014  
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A235**

## **OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Vote du Budget Général**

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :** ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

**Secrétaire de séance :** Roxane CALAFAT

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Finances**

**Objet : Budget primitif 2015 - Vote du Budget Général  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le Budget primitif est l'acte obligatoire par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de l'établissement.

Ce budget est voté par le Conseil de Communauté. Tel est l'objet du présent rapport pour le Budget Général de la CPA en 2015.

**Exposé des motifs :**

Lors du Conseil de Communauté du 14 octobre 2014, il a été débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2015 et des priorités à retenir.

Ce rapport de présentation budgétaire est l'occasion d'examiner plus précisément les grands équilibres du budget de fonctionnement et d'investissement de la CPA, élaborés en fonction des orientations de politique financière communautaire, mais également de prendre connaissance des priorités budgétaires par politique publique.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;

VU la délibération n°2014\_A187 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative au Débat d'Orientations Budgétaires du Budget Général pour l'exercice 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et Contrôle de Gestion en date du 13 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** tenues pour lues les annexes au présent rapport ;
- **ADOPTER** le présent Budget Primitif 2015, par nature tel qu'il vous est présenté :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations d'équipement.

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**BUDGET GENERAL**

**EXERCICE 2015**

**Communauté d'agglomération du Pays d'Aix**

**INTRODUCTION**

|                                                                            |         |
|----------------------------------------------------------------------------|---------|
| <b><u>PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET 2015</u></b>   | page 7  |
| I. <u>La création d'un budget annexe : déchets ménagers</u>                | page 7  |
| II. <u>L'équilibre de la section de fonctionnement</u>                     | page 8  |
| 1. Les recettes de fonctionnement                                          | page 8  |
| 2. Les dépenses de fonctionnement                                          | page 12 |
| III. <u>L'équilibre de la section d'investissement</u>                     | page 18 |
| 1. Les dépenses d'investissement                                           | page 19 |
| 2. Les recettes d'investissement et le mode de financement                 | page 21 |
| <b><u>PARTIE 2 : LES BUDGETS D'INTERVENTION PAR POLITIQUE PUBLIQUE</u></b> | page 22 |
| I. <u>Synthèse par politique publique</u>                                  | page 22 |
| II. <u>Le budget 2015 par politique communautaire</u>                      | page 24 |
| 1. Le soutien aux communes membres                                         | page 24 |
| 2. Le développement économique, agricole et touristique                    | page 25 |
| 3. L'aménagement du territoire                                             | page 28 |
| 4. L'équilibre social de l'habitat                                         | page 30 |
| 5. La politique de la ville                                                | page 31 |
| 6. L'enseignement supérieur                                                | page 34 |
| 7. La valorisation et préservation du cadre de vie                         | page 35 |
| 8. La culture                                                              | page 36 |
| 9. Les sports                                                              | page 37 |
| <b><u>CONCLUSION</u></b>                                                   | page 39 |

## INTRODUCTION

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la collectivité. Il doit être voté avant le 31 mars de l'année à laquelle il s'applique. Il permet de concrétiser les orientations budgétaires définies lors du débat organisé le 14 octobre 2014.

En ce sens, le budget communautaire est un outil politique, économique, social et financier.

C'est dans un contexte économique toujours difficile que la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix doit cette année encore conjuguer la réalisation de sa feuille de route visant à garantir un service public de qualité au profit des habitants du Pays d'Aix et assurer un développement équilibré du territoire.

Les principales caractéristiques de ce budget primitif pour 2015 sont :

- ✓ la maîtrise des dépenses publiques ;
- ✓ la dynamisation des investissements sur le territoire ;
- ✓ une solidarité accrue en direction des communes membres.

## PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 s'élève à 504 M€ et s'équilibre comme suit :

|                                                                         | B.P. 2014          | B.P. 2015          |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement                                                          | 305 003 000        | 301 626 000        |
| Investissement                                                          | 160 470 600        | 192 511 000        |
| <b>BUDGET TOTAL<br/>(hors emprunts assortis d'une option de tirage)</b> | <b>465 473 600</b> | <b>494 137 000</b> |
| Emprunts – Écritures de régularisation                                  | 10 000 000         | 10 000 000         |
| <b>BUDGET TOTAL</b>                                                     | <b>475 473 600</b> | <b>504 137 000</b> |

*NB : L'ensemble des dépenses et des recettes afférentes aux services des déchets ménagers n'apparaissent pas en 2014 afin d'obtenir une cohérence des données financières.*

### I. LA CREATION D'UN BUDGET ANNEXE : DECHETS MENAGERS

Afin de financer la gestion du service public local des déchets ménagers, les collectivités territoriales ont la faculté, s'agissant d'un service à caractère administratif, d'en individualiser la gestion par la création, en application des articles L. 1412-2 et R. 2221-69 du CGCT, d'un budget annexe distinct du budget principal permettant de suivre les dépenses et les recettes de ce service.

A ce titre, la CPA crée le budget annexe du Service Public d'Élimination des Déchets à compter de l'exercice 2015.

En vertu des principes budgétaires de la comptabilité publique, ce budget annexe devra être équilibré. En contrepartie des dépenses inscrites en section de Fonctionnement, le financement pourra donc être assuré par la TEOM, les recettes des services de collecte et traitement des déchets ménagers (subventions éco-emballages et partenaires institutionnels notamment), les recettes d'activités.

L'ensemble des dépenses relatives à l'élimination des déchets ménagers (collecte et traitement) doit être pris en compte dans ce budget annexe.

Notons cependant que les charges relatives à la requalification des décharges brutes et à la réalisation de fermes photovoltaïques restent affectées au Budget Général car ces actions communautaires relèvent d'une préoccupation environnementale et non pas de l'élimination des déchets ménagers.

## II. L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 301,6 M€. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions :

| DEPENSES                                                  |                    | RECETTES                                                 |                    |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------|--------------------|
|                                                           | B.P. 2015          |                                                          | B.P. 2015          |
| Charges de structure                                      | 10 935 400         | C.E.T.                                                   | 89 855 000         |
| Dépenses liées à l'exercice des politiques communautaires | 50 935 800         | Autres ressources fiscales (TH, TFNB, IFER)              | 55 300 000         |
| Charges de personnel                                      | 36 700 000         | FNGIR / DCTP                                             | 79 785 000         |
| Reversement aux communes                                  | 151 200 000        | Taxe sur les surfaces commerciales                       | 5 850 000          |
| Intérêts de la dette                                      | 3 000 000          | Compensations État                                       | 53 200 000         |
| Autres dépenses                                           | 650 000            | Dotation d'intercommunalité                              | 2 800 000          |
| FPIC                                                      | 3 100 000          | Produits liés à l'exercice des politiques communautaires | 13 986 000         |
| Dotation aux amort. / prov.                               | 44 605 000         | Remboursement Budget annexe S.P.E.D                      | 850 000            |
| <b>Total dépenses</b>                                     | <b>301 126 200</b> | <b>Total recettes</b>                                    | <b>301 626 000</b> |
| <b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>                               |                    | <b>499 800</b>                                           |                    |

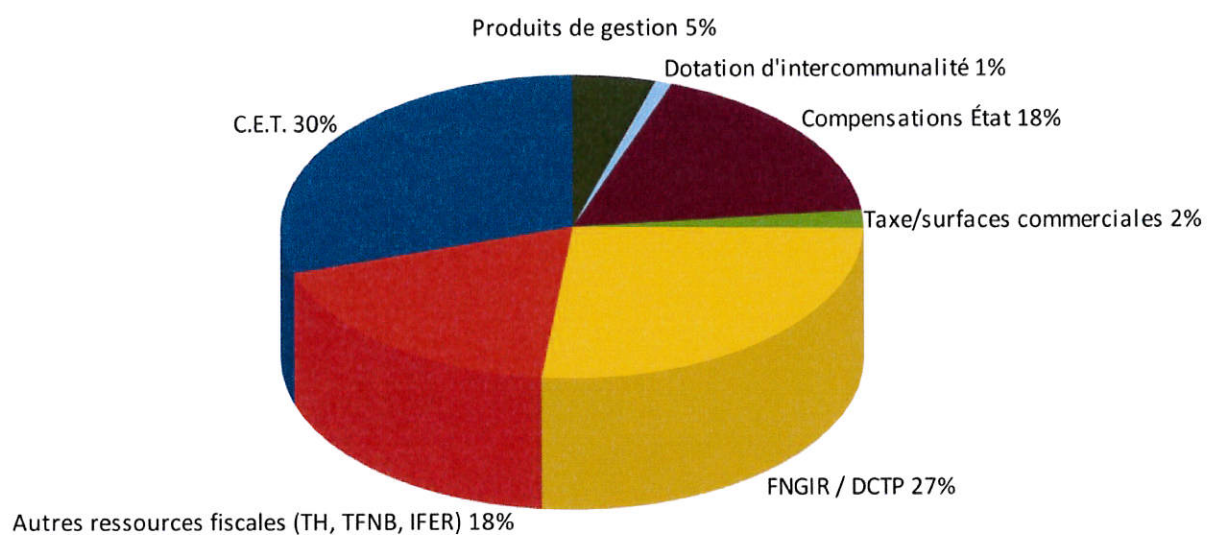
### 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015 : 301,6 M€

Les recettes de fonctionnement comprennent essentiellement les produits de fiscalité directe locale, les dotations de l'État, diverses dotations et participations ainsi que les produits liés à l'exercice des politiques communautaires.

Elles se caractérisent par :

- des taux de fiscalité stables depuis 2006
- des dotations d'État en baisse

A périmètre constant, elles restent stables, par rapport à 2014 et se répartissent ainsi :



Les recettes de fonctionnement comprennent :

|                                             | 2014               | B.P. 2015          | % évolution  |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| C.E.T.                                      | 89 772 337         | 89 855 000         | 0,1%         |
| Autres ressources fiscales (TH, TFNB, IFER) | 54 466 578         | 55 300 000         | 1,5%         |
| FNGIR / DCTP                                | 79 777 330         | 79 785 000         | 0,0%         |
| Taxe/surfaces commerciales                  | 5 864 126          | 5 850 000          | -0,2%        |
| Compensations État                          | 54 046 540         | 53 200 000         | -1,6%        |
| Dotation d'intercommunalité                 | 8 524 619          | 2 800 000          | -67,2%       |
| Produits de gestion                         | 14 090 000         | 14 836 000         | 5,3%         |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b>     | <b>306 541 530</b> | <b>301 626 000</b> | <b>-1,6%</b> |

## 1.1 LA FISCALITÉ LOCALE

Ce budget 2015 a été élaboré sans augmentation des taux de fiscalité.

Les recettes fiscales constituent le principal poste des recettes de fonctionnement ; elles représentent près de **77 % des recettes de fonctionnement** avec un volume de **233,4 M€** (en intégrant la DC RTP et la compensation État au titre de la T.P.) et se composent ainsi :

|                                               | B.P. 2014          | B.P. 2015          | % évolution |
|-----------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------|
| <b>Contributions directes</b>                 |                    |                    |             |
| Contribution Foncières des entreprises        | 52 375 000         | 54 000 000         | 3,1%        |
| CVAE                                          | 35 600 000         | 35 855 000         | 0,7%        |
| Taxe sur le Foncier Non Bâti                  | 452 000            | 500 000            | 10,6%       |
| Taxe d'Habitation                             | 50 323 800         | 51 000 000         | 1,3%        |
| Imposition Forfaitaire/Entreprises de Réseaux | 3 577 700          | 3 800 000          | 6,2%        |
| Taxe sur les Surfaces Commerciales            | 5 852 500          | 5 850 000          | 0,0%        |
| <b>Etat - Compensations</b>                   |                    |                    |             |
| FNGIR                                         | 51 600 000         | 52 285 000         | 1,3%        |
| Dotation de Compensation réforme TP (DC RTP)  | 28 400 000         | 27 500 000         | -3,2%       |
| Etat - Compensation exonérations              | 3 152 000          | 2 600 000          | -17,5%      |
| <b>TOTAL RESSOURCES REMPLACEMENT TP</b>       | <b>231 333 000</b> | <b>233 390 000</b> | <b>0,9%</b> |

|                           | 2014       | 2015       | % évolution |
|---------------------------|------------|------------|-------------|
| Fiscalité Professionnelle | 97 405 200 | 99 505 000 | 2,2%        |
| Fiscalité Ménages         | 50 775 800 | 51 500 000 | 1,4%        |
| Compensations État        | 83 152 000 | 82 385 000 | -0,9%       |

Les recettes issues de la fiscalité professionnelle (C.E.T., I.F.E.R. et TASCOM) augmentent de 2,2 % par rapport à 2014 et celles issues de la fiscalité des ménages (T.H. et T.F.N.B.) augmentent de 1,4 %. Ces augmentations sont uniquement dues à l'évolution des bases fiscales.

Les compensations de l'État diminuent de 0,9 % par rapport à 2014.

## 1.2 LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES

Les dotations et participations reçues par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix sont constituées essentiellement de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la DCRTP, auxquelles s'ajoutent diverses allocations compensatrices relatives à la Contribution Économique Territoriale et à la Taxe d'Habitation.

| DOTATIONS ETAT                               |                   |                   |             |
|----------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------|
|                                              | B.P. 2014         | B.P. 2015         | % évolution |
| Dotation d'intercommunalité                  | 10 680 000        | 2 800 000         | -74%        |
| Dotation de compensation                     | 48 900 000        | 50 600 000        | 3%          |
| <b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>    | <b>59 580 000</b> | <b>53 400 000</b> | <b>-10%</b> |
| D.C.R.T.P. *                                 | 28 400 000        | 27 500 000        | -3%         |
| Compensations État au titre de la CET / TH * | 3 152 000         | 2 600 000         | -18%        |

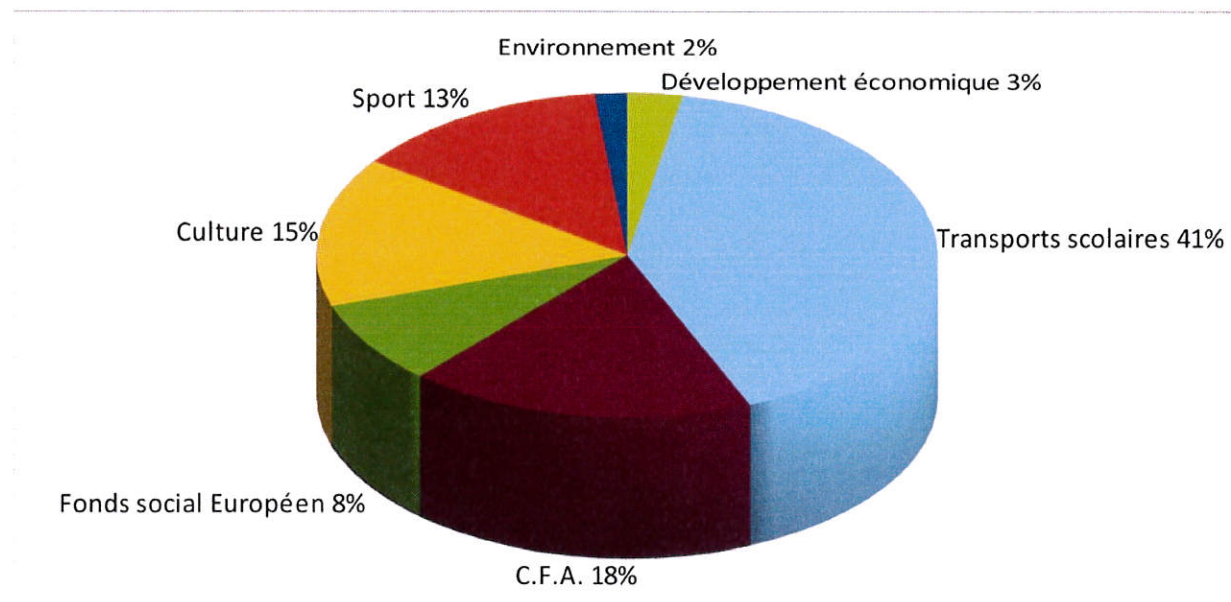
*\*Dotations prises en compte dans le calcul des « ressources de remplacement de la TP », précédemment détaillées.*

Les concours financiers aux collectivités locales seront réduits de 3,7 Milliards d'euros en 2015 afin de participer au redressement des finances publiques.

L'impact attendu pour la CPA, sur la base de cette hypothèse, se traduira par une baisse de la dotation d'intercommunalité de 7,9 M€ pour 2015.

## 1.3 LES PRODUITS LIÉS À L'EXERCICE DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Les produits des services représentent de près de 5 % des recettes de fonctionnement et sont répartis ainsi :



|                                         | B.P. 2014         | B.P. 2015         | % évolution |
|-----------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| Cadre de vie : Environnement            | 320 000           | 238 500           | -25,5%      |
| Sport                                   | 1 712 000         | 1 887 000         | 10,2%       |
| Culture                                 | 1 510 000         | 2 076 000         | 37,5%       |
| Fonds social Européen                   | 1 335 000         | 1 160 500         | -13,1%      |
| C.F.A.                                  | 2 535 000         | 2 535 000         | 0,0%        |
| Transports scolaires                    | 5 490 000         | 5 685 000         | 3,6%        |
| Habitat                                 | 800 000           |                   | -100,0%     |
| Développement économique                | 388 000           | 404 000           | 4,1%        |
| Remboursement Budget annexe S.P.E.D.    | 0                 | 850 000           |             |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b> | <b>14 090 000</b> | <b>14 836 000</b> | <b>5,3%</b> |

La forte croissance attendue sur le secteur culturel s'explique par une augmentation du prix du billet d'entrée au Musée Granet de 6€ à 8€ pour l'exposition d'été (SF MOMA), et par la prise en compte des recettes d'Aix Antique ; cette décision engendre une ressource supplémentaire de près de 500 K€.

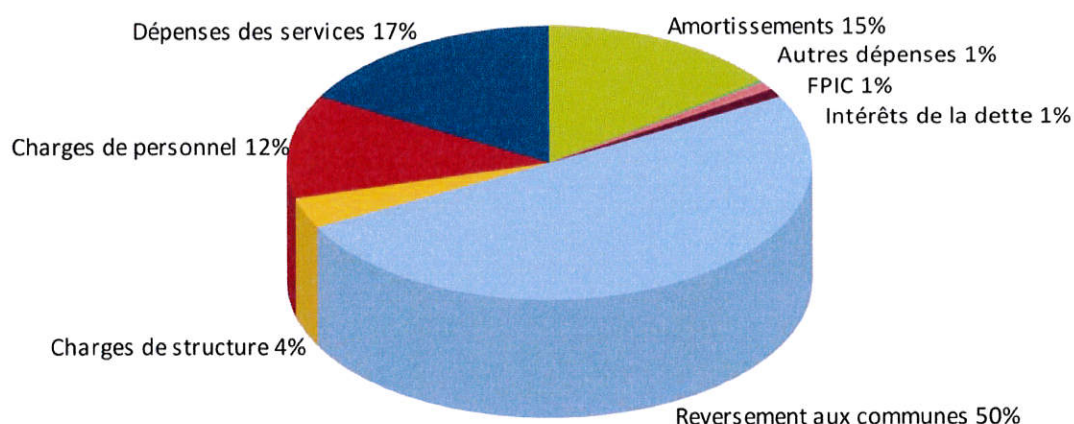
Par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire dans les piscines communautaires devait permettre de dégager un supplément de recettes de l'ordre de 100 K€.

En revanche, le PLH communautaire n'étant pas approuvé à ce jour, la CPA ne bénéficiera pas en 2015 de reversement au titre de la loi SRU.

## **2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015 : 301 M€**

En 2015, les dépenses de fonctionnement sont sensiblement égales à celles de 2014 et se répartissent ainsi :

|                                            | B.P. 2014          | B.P. 2015          | % évolution |
|--------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------|
| Charges de structure                       | 11 467 800         | 10 935 400         | -4,6%       |
| Dépenses liées à l'exercice des politiques | 50 187 960         | 50 935 800         | 1,5%        |
| Charges de personnel                       | 34 954 064         | 36 700 000         | 5,0%        |
| Reversements aux communes                  | 150 925 000        | 151 200 000        | 0,2%        |
| Intérêts de la dette                       | 4 500 000          | 3 000 000          | -33,3%      |
| Autres dépenses                            | 4 450 000          | 650 000            | -85,4%      |
| FPIC                                       | 4 000 000          | 3 100 000          | -22,5%      |
| Dotation aux amort./prov.                  | 40 704 400         | 44 605 000         | 9,6%        |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>    | <b>301 189 224</b> | <b>301 126 200</b> | <b>0,0%</b> |



## 2.1 LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

Les reversements aux communes restent stables par rapport à 2014. De ce fait, le montant de l'attribution de compensation pour 2015 devrait s'élever à 147,7 M€.

La Dotation de Solidarité Communautaire quant à elle devrait s'établir à 3,5 M€ pour 2015.

## 2.2 LES CHARGES DE STRUCTURE

Les charges de structure représentent les dépenses nécessaires au fonctionnement de la CPA (énergie, maintenance, assurances, charges locatives, fonctionnement des services administratifs...). Elles correspondent aux moyens techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre des politiques communautaires. Ainsi, plusieurs directions agissent de manière transversale :

|                                      | B.P. 2014         | B.P. 2015         | % évolution  |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Bâtiments communautaires             | 584 000           | 675 600           | 15,7%        |
| Moyens généraux                      | 2 200 000         | 2 200 000         | 0,0%         |
| Juridique                            | 3 694 500         | 3 521 000         | -4,7%        |
| Contrôle de gestion                  | 40 000            | 30 000            | -25,0%       |
| Informatique et Télécoms             | 1 240 000         | 1 280 000         | 3,2%         |
| Communication                        | 1 611 000         | 1 611 000         | 0,0%         |
| Risques                              | 148 300           | 149 800           | 1,0%         |
| D.R.H. (charges à caractère général) | 363 000           | 363 000           | 0,0%         |
| Indemnités des élus                  | 1 587 000         | 1 105 000         | -30,4%       |
| <b>TOTAL CHARGES DE STRUCTURE</b>    | <b>11 467 800</b> | <b>10 935 400</b> | <b>-4,6%</b> |

**N.B. : Les charges de structure ne comprennent pas les charges de personnel**

Le montant de ces charges est estimé à **10,9 M€** pour 2015 soit une baisse par rapport à 2014 (-4,6 %).

La diminution du montant des indemnités des élus (-30 %) due à la réduction du nombre de vice-présidents de la C.P.A explique en grande partie cette baisse des charges de structure.

➤ Les bâtiments communautaires :

Au titre de sa mission de gestion du patrimoine bâti, la direction des bâtiments assure l'entretien, la maintenance, le dépannage, la mise en conformité, la gestion des dépenses énergétiques et les aménagements des bâtiments communautaires en qualité de propriétaire ou locataire, d'exploitant ou de gestionnaire.

➤ Les Systèmes d'Information, Télécommunication, Administration Électronique :

La DSIT assure les prestations récurrentes (téléphonie, entretien, réparation, maintenance des matériels et logiciels, prestations d'assistance nécessaires au fonctionnement des systèmes informatiques des services de la CPA, consommables informatiques) et investit également sur divers domaines, notamment au travers du développement des progiciels et de projets transversaux comme extranet...

➤ Les affaires juridiques, commande publique et assemblées :

Il s'agit notamment des frais inhérents aux loyers d'immeubles, aux charges locatives, aux primes d'assurances ainsi qu'aux frais de publicité (annonces légales).

➤ Les moyens généraux :

Cette direction gère les dépenses consacrées au fonctionnement courant des services, au fonctionnement transversal de l'établissement et à la gestion des équipements matériels communautaires. Les prestations en interne sont calculées au plus juste afin de permettre le bon fonctionnement des services administratifs et techniques.

- fonctionnement courant des services : documentation, fournitures, frais postaux, carburant, entretien des véhicules, voyages et déplacements,...
- fonctionnement transversal de l'établissement : prestations de télé-sécurité des bâtiments, locations de salles pour l'organisation des Bureaux, Conseils et commissions, location de parkings, prestations de traiteurs pour réunions et manifestations officielles, nettoyage des locaux,...

➤ Communication et information :

Outil indispensable à une collectivité, la communication territoriale doit servir des objectifs et une stratégie pour informer le citoyen sur les actions de la CPA au travers de différents supports de communication.

➤ D.R.H. :

Les charges à caractère général de la D.R.H. regroupent notamment les frais de formation, les honoraires relatifs à la convention de médecine préventive et les remboursements de frais de déplacement.

## 2.3 LES DÉPENSES LIÉES À L'EXERCICE DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

|                                                  | BP 2014           | BP 2015           | % évolution<br>2015-2014 |
|--------------------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE ET TOURISTIQUE | 6 282 640         | 7 336 200         | 16,8%                    |
| AMENAGEMENT DU TERRITOIRE                        | 14 861 300        | 14 327 000        | -3,6%                    |
| EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT                    | 475 250           | 446 300           | -6,1%                    |
| POLITIQUE DE LA VILLE                            | 3 954 750         | 3 976 750         | 0,6%                     |
| VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE     | 2 087 900         | 2 105 800         | 0,9%                     |
| CULTURE                                          | 12 870 600        | 13 114 000        | 1,9%                     |
| SPORTS                                           | 9 009 570         | 9 017 000         | 0,1%                     |
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR                           | 218 950           | 236 750           | 8,1%                     |
| SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES                     | 230 000           | 209 000           | -9,1%                    |
| RELATIONS INTERNATIONALES                        | 197 000           | 167 000           | -15,2%                   |
| <b>TOTAL DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES</b>       | <b>50 187 960</b> | <b>50 935 800</b> | <b>1,5%</b>              |

*N.B. : Les dépenses des politiques communautaires ne comprennent pas les charges de personnel*

Les dépenses liées à l'exercice des politiques communautaires sont en progression de 1,5 % par rapport à 2014. Cette progression modérée provient essentiellement du transfert des charges relatives à la Direction « Déplacements » du Budget Général vers le Budget Annexe des Transports Urbains. Cette direction gère les actions consécutives au projet de Plan de Déplacement Urbain, avec notamment l'étude d'un schéma de transport communautaire et le développement de l'éco-mobilité.

## **2.4 LES CHARGES DE PERSONNEL**

Elles sont estimées à 36,7 M€, soit 12 % du budget total de fonctionnement et progressent de 5 % par rapport à 2014.

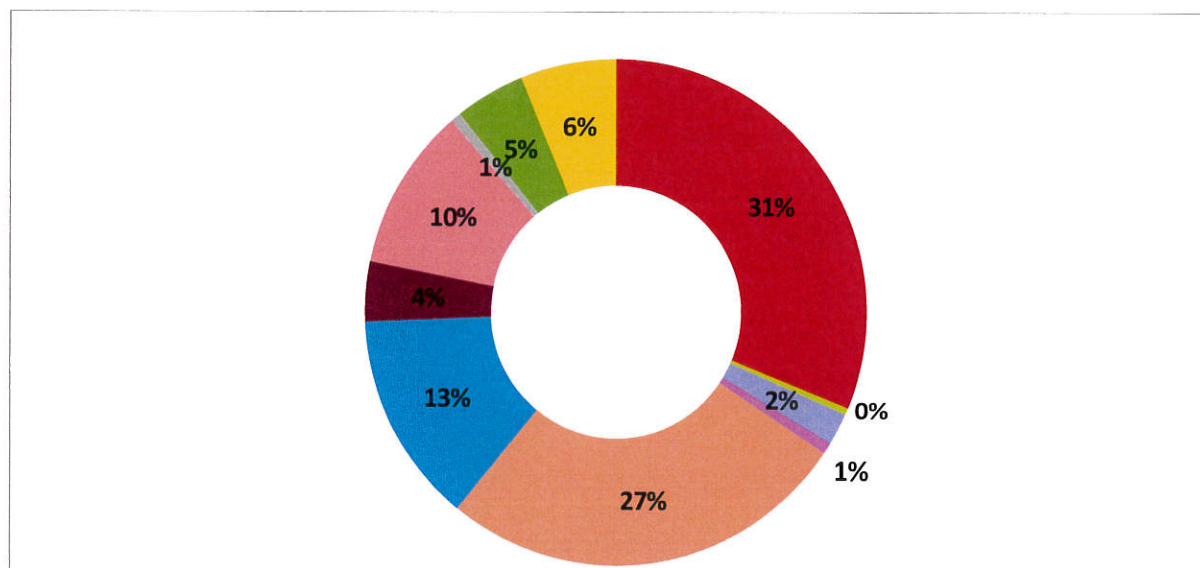
Cette estimation est réalisée en tenant compte, comme chaque année, de l'évolution de carrière des agents titulaires (GVT), de la rémunération des non titulaires, des modifications de positions administratives.

Outre ces éléments, il est important de noter que les prévisions 2015 tiennent compte de :

- la mise en œuvre de dispositifs réglementaires tels que la réévaluation de 5 points d'indice majoré des grilles des agents de catégorie C et la réévaluation de certains échelons des grilles du 1<sup>er</sup> grade de catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- l'application de nouveaux taux de contributions patronales à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les caisses de sécurité sociale et caisses de retraite ;
- l'augmentation de la participation de la collectivité au financement de la protection sociale des agents, dans le cadre de la labellisation des mutuelles ;
- l'application de critères métier au régime indemnitaire des agents de catégorie C de la filière administrative et la réévaluation de celui des agents des filières technique, culturelle et sportive ;
- la reconduction de dispositifs réglementaires qui n'étaient pas prévus ou prévisibles lors de l'élaboration du BP 2014, et la projection en année pleine des nouvelles mesures prises courant 2014 en matière de recrutement et d'évolution de rémunérations ;
- la demande de revalorisation du régime indemnitaire pour les agents de catégorie A et B.

Les charges de personnel par politique publique et administration générale se répartissent ainsi :

|                                                                                                   | B.P. 2015         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE TOURISTIQUE</b>                                              | <b>2 279 300</b>  |
| <i>dont opération d'aménagement</i>                                                               | <i>564 100</i>    |
| <i>dont insertion/emploi</i>                                                                      | <i>603 700</i>    |
| <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>                                                                  | <b>1 665 900</b>  |
| <b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>                                                              | <b>246 400</b>    |
| <b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>                                                                      | <b>3 816 600</b>  |
| <i>dont C.F.A.</i>                                                                                | <i>3 643 400</i>  |
| <b>VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE</b>                                               | <b>1 402 700</b>  |
| <b>CULTURE</b>                                                                                    | <b>4 952 700</b>  |
| <b>SPORTS</b>                                                                                     | <b>9 734 700</b>  |
| <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>                                                                     | <b>269 000</b>    |
| <b>SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES</b>                                                               | <b>741 800</b>    |
| <b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>                                                                  | <b>157 100</b>    |
| <b>ADMINISTRATION GENERALE (DSIT, Bâtiments, Moyens Généraux, Communication, Finances, RH...)</b> | <b>11 433 800</b> |
| <b>TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL</b>                                                             | <b>36 700 000</b> |



La valorisation en année pleine sur 2015 pour les postes pourvus courant 2014 est la suivante :

- *Culture* : un poste de conservateur pour la future médiathèque de Pertuis et six postes pour la chapelle des Pénitents blancs.
- *Soutien aux communes membres* : un poste d'ingénieur créé par transfert de Gardanne, initialement affecté à la direction de l'environnement et un poste d'ingénieur.

- *Sport* : deux postes d'ETAPS pour la piscine Jas de Rhodes et un poste pour le lac de Peyrolles.
- *Affaires juridiques* : un poste pour personne reconnue travailleur handicapé.
- Six nouveaux apprentis.
- Deux postes d'instructeurs du droit des sols pour mise à disposition de la ville d'Aix au profit des communes membres de la CPA.

Par ailleurs, quatre créations de postes sont proposées pour 2015 sur le budget général :

- un poste d'ingénieur à la direction des infrastructures communautaires
- un poste d'ingénieur à la direction des opérations d'aménagement
- un poste d'ingénieur à la direction des Bâtiments
- un poste de régisseur au Bois de l'Aune.

## 2.5 LES AUTRES DÉPENSES

Il s'agit principalement des dotations aux amortissements (**44 M€**), des charges d'intérêts inhérentes à l'emprunt (**3,0 M€**) et du prélèvement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (**3,1 M€**).

## III. L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 192 511 000 € et se répartit ainsi :

| DEPENSES                               |                    | RECETTES                               |                    |
|----------------------------------------|--------------------|----------------------------------------|--------------------|
|                                        | B.P. 2015          |                                        | B.P. 2015          |
| Capital de la dette                    | 13 500 000         | Autofinancement brut                   | 499 800            |
| <b>Total dette</b>                     | <b>13 500 000</b>  | Ressources propres                     | 3 000 000          |
| Dépenses d'équipement                  | 175 011 000        | <b>Total ressources propres</b>        | <b>3 499 800</b>   |
| Dépenses imprévues                     | 1 000 000          | Dotations aux amortissements           | 44 605 000         |
| Acquisitions foncières                 | 3 000 000          | Subventions/Participations             | 2 550 000          |
|                                        |                    | Emprunt                                | 141 856 200        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>192 511 000</b> | <b>Total recettes d'investissement</b> | <b>192 511 000</b> |

NB : hors écritures relatives aux emprunts assortis d'une option de tirage sur opérations de trésorerie

## **1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

### **1.1 LA DYNAMISATION DES INVESTISSEMENTS : 175 M€**

2014 a été une année importante pour la concrétisation des décisions résultant de la démarche de dynamisation engagée fin 2013. Il s'agissait en effet de mettre en place une stratégie de développement axée sur les questions de transport, de développement économique, d'équipements et d'espaces publics.

L'élaboration du SCOT a permis à la CPA de construire son Projet d'aménagement et de Développement Durable en privilégiant :

- les investissements structurants en matière de transports collectifs contenus dans le PDU ;
- le soutien au monde économique et au logement des actifs ;
- la réalisation de grands équipements indispensables dans de nombreux domaines tels que le sport, la culture ou l'économie.

Un plan pluriannuel d'investissement validé en Conseil de Communauté est ainsi venu donner de la lisibilité financière sur les engagements communautaires.

Dans ce cadre on pourra rappeler :

- la réalisation de la première tranche d'extension du stade Maurice David, les validations de programme pour la rénovation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence et de la piscine à Pertuis ;
- le lancement des études relatives à la ZAC Cap Horizon à Vitrolles ;
- la construction de la médiathèque de Pertuis
- la décision de moderniser et reconstruire le CFA au plan d'Aillane ;
- la construction de la piscine de Venelles
- la décision de participer à la réalisation de la première tranche de l'échangeur A8-A51
- la décision de construire une SMAC sur le quartier de la Constance
- le lancement du projet du palais des sports sur le site des Trois Pigeons

En parallèle aux actions portées directement par la communauté, la CPA soutient ainsi l'activité par un renforcement des participations aux investissements tant communaux que des partenaires publics au travers de :

- **La mise en place des Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement** entre la CPA et ses communes membres : l'ensemble de celles-ci ont finalisé la démarche courant 2014 et 36 contrats ont ainsi pu être signés.
- **La mise en œuvre de contrats de partenariat avec les institutions partenaires** afin de permettre l'amélioration et la réalisation d'infrastructures routières telles que les déviations routières indispensables à notre territoire (le contrat passé avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône porte ainsi sur la réalisation de près de 40 millions d'euros de travaux de déviations routières), la modernisation de la ligne ferroviaire Aix Marseille et la participation à la réhabilitation du centre hospitalier d'Aix-Pertuis.

La demande consolidée des crédits d'investissement pour 2015 s'élève à 175 M€, hors remboursement en capital de la dette.

Par ailleurs, les nouvelles autorisations de programme proposées au B.P. 2015 représentent 38,9 M€, dont 2,6 M€ de crédits de paiement pour l'année à venir :

|                                                                  | MONTANT AP/CP     | CP 2015          | Reste à Financer après 2015 |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------------------|
| Travaux d'infrastructures - ZI Avon Gardanne                     | 1 500 000         | 50 000           | 1 450 000                   |
| Travaux d'infrastructures - ZI Les Pradeaux Greasque             | 1 500 000         | 50 000           | 1 450 000                   |
| Travaux d'infrastructures - AIX Pôle d'Activité Route de Lenfant | 8 500 000         | 100 000          | 8 400 000                   |
| Travaux d'infrastructures - Plan de Campagne - Pont Ch Rigons    | 5 000 000         | 50 000           | 4 950 000                   |
| Plan de Campagne – Route grande campagne                         | 3 500 000         | 100 000          | 3 400 000                   |
| Sub "Pôle de compétitivité" Convention FUI 2014/2016             | 500 000           | 100 000          | 400 000                     |
| <b>Compétence Développement économique</b>                       | <b>20 500 000</b> | <b>450 000</b>   | <b>20 050 000</b>           |
| CPER 2014-2020                                                   | 15 368 000        | 1 115 760        | 14 252 240                  |
| <b>Compétence Enseignement Supérieur et Recherche</b>            | <b>15 368 000</b> | <b>1 115 760</b> | <b>14 252 240</b>           |
| Gestion Urbaine de Proximité : opération de réhabilitation       | 3 000 000         | 1 000 000        | 2 000 000                   |
| <b>Compétence Politique de la Ville</b>                          | <b>3 000 000</b>  | <b>1 000 000</b> | <b>2 000 000</b>            |
| <b>TOTAL NOUVELLES AP/CP</b>                                     | <b>38 868 000</b> | <b>2 565 760</b> | <b>36 302 240</b>           |

## 1.2 LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE : 13,5 M€

Le remboursement en capital de la dette devrait être de l'ordre de 13,5 M€ en 2015.

## 2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET LE MODE DE FINANCEMENT

### Les recettes d'investissement

En ce qui concerne la section d'investissement, le budget s'équilibre par les recettes suivantes :

- Autofinancement brut : 500 K€
- FCTVA : 3,0 M€
- Amortissements : 44,6 M€
- Subventions d'investissement : 2,6 M€

Le recours à l'emprunt (141,8 M€) viendra compléter le financement des opérations d'investissement.

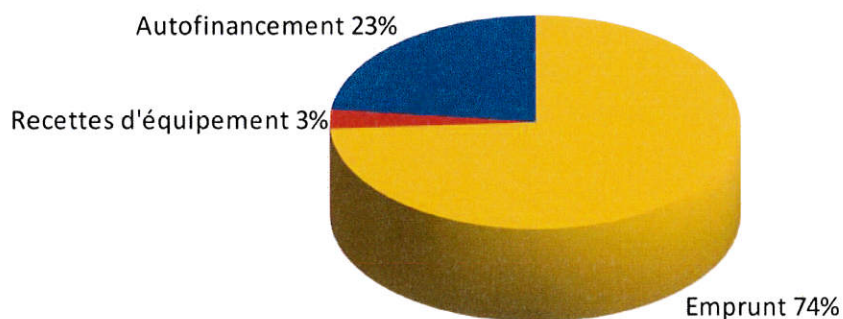
Seules les subventions d'investissement notifiées à ce jour ont été inscrites au budget. En cours d'exercice les notifications de nouvelles subventions pourraient permettre de réduire le volume d'emprunt.

### Le financement de l'investissement

Les investissements seront ainsi financés en 2015 :

|                                              | Part Ressources<br>(en M€) | Part Ressources<br>(en%) |
|----------------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Autofinancement (*)                          | 45 104 800                 | 23%                      |
| Recettes d'équipement (Subventions et FCTVA) | 5 550 000                  | 3%                       |
| Emprunt                                      | 141 856 200                | 74%                      |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015</b>  | <b>192 511 000</b>         | <b>100%</b>              |

\* La notion d'autofinancement correspond à : autofinancement brut + dotations aux amortissements

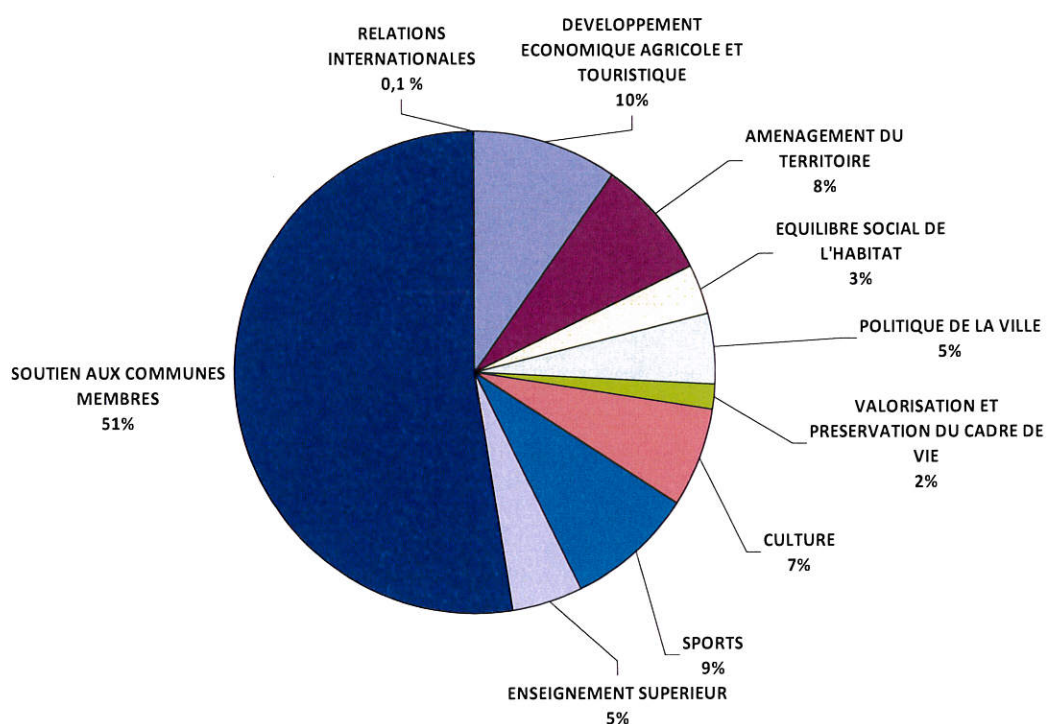


## PARTIE 2 : LES BUDGETS D'INTERVENTION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

L'action communautaire est menée avec un ensemble de moyens humains, financiers et matériels. Elle coordonne les politiques publiques de la collectivité afin de développer le territoire du Pays d'Aix.

### I. SYNTHESE PAR POLITIQUE PUBLIQUE

La répartition des dépenses inscrites au B.P. 2015 est la suivante :



| BP 2015                                                 |                    |                   |                    |                  |
|---------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| POLITIQUES COMMUNAUTAIRES                               | FONCTIONNEMENT     |                   | INVESTISSEMENT     |                  |
|                                                         | DEPENSES           | RECETTES          | DEPENSES           | RECETTES         |
| <b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE ET TOURISTIQUE</b> | <b>9 603 500</b>   | <b>404 000</b>    | <b>25 347 820</b>  | <b>-</b>         |
| dont Charges de personnel                               | 2 279 300          |                   |                    |                  |
| Opérations d'aménagement (3B)                           | 38 200             |                   | 1 843 820          |                  |
| Requalifications (3C)                                   | 470 000            |                   | 5 401 000          |                  |
| Affaires générales et actions économiques (3A)          | 3 552 000          | 404 000           | 5 151 000          |                  |
| Agriculture (3D)                                        | 901 200            |                   | 1 195 000          |                  |
| Valorisation du territoire ITER (3I)                    | 12 000             |                   | 10 800 000         |                  |
| FISAC (3F)                                              | 1 128 800          |                   | 557 000            |                  |
| Tourisme (3T)                                           | 1 222 000          |                   | 400 000            |                  |
| <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>                        | <b>15 990 900</b>  | <b>5 685 000</b>  | <b>13 040 320</b>  | <b>-</b>         |
| dont Charges de personnel                               | 1 665 900          |                   |                    |                  |
| Prospective et Aménagement de l'Espace (5C)             | 650 000            |                   | 61 500             |                  |
| Cellule observatoire (17)                               | 75 000             |                   |                    |                  |
| Grands projets structurants (6D)                        |                    |                   | 2 818 820          |                  |
| Aménagements de voiries (5D)                            |                    |                   | 1 465 000          |                  |
| Entrées de ville - Travaux (5A)                         |                    |                   | 6 260 000          |                  |
| Gens du Voyage (7B)                                     | 250 000            |                   | 2 020 000          |                  |
| Transport (6A)                                          | 13 350 000         | 5 625 000         | 100 000            |                  |
| Infrastructures (6B)                                    |                    |                   | 250 000            |                  |
| Déplacements (6C)                                       |                    | 60 000            | 65 000             |                  |
| <b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>                    | <b>692 700</b>     | <b>-</b>          | <b>11 708 400</b>  | <b>2 500 000</b> |
| dont Charges de personnel                               | 246 400            |                   |                    |                  |
| Aide à la Pierre (7)                                    |                    |                   | 2 500 000          | 2 500 000        |
| Habitat (7A)                                            | 446 300            |                   | 9 208 400          |                  |
| <b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>                            | <b>7 671 350</b>   | <b>3 695 500</b>  | <b>9 533 300</b>   | <b>-</b>         |
| dont Charges de personnel                               | 3 816 600          |                   |                    |                  |
| Politique de la ville (7C)                              | 350 000            |                   | 9 453 300          |                  |
| Insertion /Emploi (8)                                   | 1 834 750          |                   |                    |                  |
| Fonds social Européen (9)                               | 1 240 000          | 1 160 500         |                    |                  |
| Centre Formation des Apprentis (10)                     | 430 000            | 2 535 000         | 80 000             |                  |
| <b>VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE</b>     | <b>3 658 600</b>   | <b>238 500</b>    | <b>2 024 900</b>   | <b>50 000</b>    |
| dont Charges de personnel                               | 1 403 000          |                   |                    |                  |
| Énergie (1DR)                                           | 378 700            | 128 500           | 470 900            |                  |
| Écologie Urbaine (1D)                                   | 584 300            | 10 000            | 240 000            |                  |
| Forêt (1DN)                                             | 1 142 800          | 100 000           | 974 000            | 50 000           |
| Assainissement (1E)                                     |                    |                   | 300 000            |                  |
| Direction des risques (1R)                              | 149 800            |                   | 40 000             |                  |
| <b>CULTURE</b>                                          | <b>17 480 000</b>  | <b>2 076 000</b>  | <b>6 395 000</b>   | <b>-</b>         |
| dont Charges de personnel                               | 4 953 000          |                   |                    |                  |
| Culture (2C)                                            | 12 527 000         | 2 076 000         | 6 395 000          |                  |
| <b>SPORTS</b>                                           | <b>15 750 000</b>  | <b>1 887 000</b>  | <b>15 500 100</b>  | <b>-</b>         |
| dont Charges de personnel                               | 9 735 000          |                   |                    |                  |
| Sport (1I)                                              | 6 015 000          | 1 887 000         | 15 500 100         |                  |
| <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>                           | <b>505 750</b>     | <b>-</b>          | <b>16 910 760</b>  | <b>-</b>         |
| dont Charges de personnel                               | 269 000            |                   |                    |                  |
| Enseignement supérieur (14)                             | 236 750            |                   | 16 910 760         |                  |
| <b>SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES</b>                     | <b>152 150 800</b> | <b>-</b>          | <b>37 090 000</b>  | <b>-</b>         |
| dont Charges de personnel                               | 741 800            |                   |                    |                  |
| Finances : AC + DSC                                     | 151 200 000        |                   |                    |                  |
| Finances : Fonds de concours globalisés                 |                    |                   | 9 500 000          |                  |
| Cellule appui aux communes (15)                         | 206 000            |                   | 26 820 000         |                  |
| Missions handicap (16)                                  | 3 000              |                   | 770 000            |                  |
| <b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>                        | <b>324 100</b>     | <b>-</b>          | <b>-</b>           | <b>-</b>         |
| dont Charges de personnel                               | 157 100            |                   |                    |                  |
| Mission Partenariat Europe (12)                         | 137 000            |                   |                    |                  |
| Relations Internationales et Humanitaires (13)          | 30 000             |                   |                    |                  |
| <b>TOTAL DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES</b>              | <b>223 827 700</b> | <b>13 986 000</b> | <b>137 550 600</b> | <b>2 550 000</b> |

## II. LE BUDGET 2015 PAR POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

Les politiques communautaires adoptées s'articulent autour d'une segmentation stratégique pour intensifier le dialogue interne, favoriser la coopération permanente entre les directions contribuant aux mêmes objectifs et par conséquent offrir le meilleur service possible à nos usagers.

### 1. LE SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES

|                                                                                      |                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montant du Budget</b><br><b>SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES :</b><br><b>189,2 M€</b> | 51%  |
| Fonctionnement                                                                       | Investissement                                                                          |
| <b>151,4 M€</b>                                                                      | <b>37,1 M€</b>                                                                          |
| Dépenses de personnel                                                                |                                                                                         |
| <b>0,7 M€</b>                                                                        |                                                                                         |
| <b>152,1 M€</b>                                                                      |                                                                                         |

#### ✓ Les fonds de concours : 37,1 M€

La communauté renforce l'investissement local et la solidarité intercommunale en apportant son concours financier avec le versement de fonds de concours aux communes (art. 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales).

Il s'agit d'une participation en faveur de :

- la réalisation de certains équipements communaux : construction, réhabilitation, acquisition d'équipements (fonds de concours globalisés d'investissement)
- la mise en accessibilité aux personnes handicapées (fonds de concours incitatifs)
- la réalisation des projets communaux structurants sur une durée de 5 ans (Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement des projets)

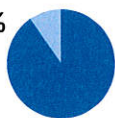
D'autres fonds de concours incitatifs sont également attribués aux communes notamment dans les secteurs culturels et sportifs ; ils sont intégrés aux politiques publiques respectives.

✓ **La Dotation de Solidarité Communautaire : 151,2 M€**

Le montant de l'attribution de compensation versée aux communes membres pour 2015 s'élève à 147,7 M€.

La Dotation de Solidarité Communautaire représente une somme globale de 3,5 M€.

**2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE**

|                                                                     |                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montant du Budget<br/>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :<br/>34,9 M€</b> | 10%  |
| Fonctionnement                                                      | <b>Investissement</b><br><br><b>25,3 M€</b>                                             |
| <b>7,3 M€</b>                                                       |                                                                                         |
| Dépenses de personnel                                               |                                                                                         |
| <b>2,3 M€</b>                                                       |                                                                                         |
| <b>9,6 M€</b>                                                       |                                                                                         |

✓ **L'aménagement et l'entretien des zones d'activités : 7,7 M€**

La collectivité réalise des opérations d'aménagement et d'entretien des zones d'activités.

En 2015, il est prévu :

- Une étude complémentaire en vue du redémarrage du projet de création d'une zone d'activités à Pin Porte Rouge (située sur les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès et les Pennes Mirabeau).
- La poursuite des études préalables nécessaires au démarrage du projet de Plan d'Aillane.
- La poursuite de l'étude de faisabilité pour le projet d'extension de la Z.A. de Pertuis.
- L'acquisition du terrain communal du projet d'extension de la Z.A.C. du Grand Pont à la Roque d'Anthéron et le lancement d'études pré-opérationnelles pour son aménagement.

- La réalisation d'études complémentaires pour l'aménagement du secteur Coudourousse à Meyrargues.
- La poursuite de la faisabilité de l'extension de la zone de la Pile à Saint Cannat.
- Les crédits de paiements pour les opérations de la Z.A.C. Berthoire à Lambesc et de la Z.A.C. des Vergeras à Saint-Estève-Janson correspondant respectivement à la participation de la CPA et à la démarche HQE Aménagement.

Pour les projets d'espaces habitat, il est prévu :

- La réalisation d'une étude complémentaire pour le redémarrage du projet des Michelons à Venelles.
- La poursuite des études pré-opérationnelles pour l'aménagement d'une première tranche du secteur du Jas de Beaumont à Pertuis.
- Une nouvelle étude d'aménagement pour retravailler le projet des Charmilles à Simiane.
- La fin des travaux d'aménagement de surface de l'opération du « Grand Coudoux ».
- Le versement de la participation de la CPA à la Z.A.C. du centre ancien de Trets.

La CPA poursuit également les opérations de réhabilitation sur les zones d'activités de la communauté avec différents niveaux d'avancement. De nouvelles opérations devraient être lancées en 2015 :

- Aix Pôle d'Activité, route de l'enfant
- Plan de Campagne, Pont chemin des Rigons
- Plan de Campagne, route grande campagne
- Gardanne ZI Avon
- Gréasque ZI les Pradeaux

### ✓ **L'innovation et le développement des entreprises : 8,7 M€**

La CPA mène des actions en faveur de l'innovation et du développement des entreprises avec pour objectif de :

- favoriser la compétitivité des entreprises en soutenant l'innovation technologique ainsi que les filières industrielles porteuses de croissance et de création d'emplois ;
- favoriser l'attractivité du territoire et l'ancrage territorial des entreprises ;
- faciliter la création, la reprise et le développement des entreprises et participer à la mise en place d'un tissu économique dynamique et équilibré pour une croissance harmonieuse du territoire.

✓ **Le commerce et l'artisanat : 1,7 M€**

La CPA intervient dans le développement économique du commerce et de l'artisanat via :

- le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) : 4 nouveaux dossiers ont été déposés en 2014 : Vitrolles, Pertuis, La Roque d'Anthéron et Saint Cannat.
- les actions de soutien aux associations de proximité ;
- les actions de communication et de promotion du commerce et de l'artisanat local.

✓ **La valorisation du territoire ITER : 10,8 M€**

La CPA est associée au programme ITER, expérience scientifique à très grande échelle qui doit démontrer la faisabilité scientifique et technologique de l'énergie de fusion et ouvrir ainsi la voie à son exploitation industrielle et commerciale. L'engagement financier s'élèvera à 9M€ en 2015, auxquels s'ajoute une participation au financement du programme de la Cité des Énergies à Cadarache, ainsi qu'au dispositif de soutien au logement des personnels du chantier.

✓ **Le développement agricole : 2,1 M€**

Les actions du Pôle agriculture sont réparties en deux axes stratégiques avec les objectifs suivants pour 2015 :

- Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix ;
- Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles.

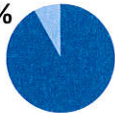
✓ **Le développement touristique : 1,6 M€**

La collectivité veut valoriser les atouts touristiques du territoire en s'engageant avec des professionnels afin de créer une véritable « destination ».

Le Schéma de Développement Touristique (SDT) permet de valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et humaines du territoire et permet de développer l'économie touristique avec 4 filières d'excellence : culture, agritourisme, activités de pleine nature et tourisme d'entreprises.

La CPA s'engage, à travers un partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence, à mettre en œuvre les actions structurantes définies dans le SDT et à soutenir l'animation du réseau des offices du tourisme du Pays d'Aix.

### **3. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

|                                                                                |                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montant du Budget</b><br><b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :</b><br><b>29 M€</b> | 8%<br> |
| Fonctionnement                                                                 | Investissement                                                                              |
| <b>14,3 M€</b>                                                                 | <b>13 M€</b>                                                                                |
| Dépenses de personnel                                                          |                                                                                             |
| <b>1,7 M€</b>                                                                  |                                                                                             |
| <b>16 M€</b>                                                                   |                                                                                             |

L'aménagement de l'espace communautaire s'articule autour du Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT).

Suite à l'intégration des communes de Gréasque et Gardanne, l'élaboration d'un nouveau projet de SCOT a repris en 2014. L'année 2015 visera à sa validation dans le cadre d'une concertation soutenue de nos partenaires et d'une communication de grande envergure, avec l'intervention de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance dans le cadre de la convention d'objectifs.

Le SCOT sera soumis à enquête publique à la fin du premier semestre 2015 et les documents le constituant seront modifiés.

✓ **Les grands projets structurants : 4,2 M€**

Le territoire du Pays d'Aix s'associe à de grands projets structurants comme :

- le développement des infrastructures ferroviaires : projet de Ligne Nouvelle PACA, modernisation de la ligne Aix-Marseille, ouverture aux voyageurs de la ligne Pays d'Aix - Etang de Berre ;
- les projets routiers liés aux infrastructures ferroviaires (suppression du passage à niveau de la Calade, élargissement du Pont Rail de Trets...) ;
- les projets routiers structurants : aménagements structurants de routes départementales sur le territoire du Pays d'Aix.

✓ **Les entrées de ville : 6,2 M€**

Les actions pour 2015 concernent la poursuite des opérations d'entrées de Ville sur tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix avec différents niveaux d'avancement.

✓ **L'accueil des gens du voyage : 2,3 M€**

La CPA crée, gère et organise l'accueil des gens du voyage sur le territoire avec la mise en œuvre du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage révisé au 10 janvier 2012. Un maximum de 11 aires réparties sur 11 secteurs géographiques et un terrain pour le stationnement des grands passages incombent à la collectivité.

Les constructions des 5 aires suivantes ont été retenues comme prioritaires : Aix en Provence, Bouc Bel Air/Simiane-Collongue, Fuveau, Les Pennes Mirabeau et Pertuis.

Il conviendra également de construire les 6 autres aires incombant à la CPA, dont celle de Gardanne.

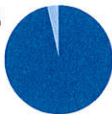
✓ **Infrastructures de déplacements : 0,3 M€**

Certaines opérations sont maintenues dans le Budget général de la collectivité en 2015 comme la maîtrise d'ouvrage du Pont de la Guiramide sur l'Arc et l'étude consacrée aux schémas d'accessibilité dans les transports en partenariat avec la mission handicap.

✓ **Les transports scolaires : 13,4 M€**

Le transport scolaire est articulé en dépenses autour de marchés dont l'actualisation impacte les coûts, ainsi que par les améliorations permanentes apportées sur l'ensemble du réseau.

**4. L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**

|                                                                                      |                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montant du Budget</b><br><b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT :</b><br><b>12,4 M€</b> | 3%<br> |
| Fonctionnement                                                                       | Investissement                                                                            |
| 0,5 M€                                                                               | 11,7 M€                                                                                   |
| Dépenses de personnel                                                                |                                                                                           |
| 0,2 M€                                                                               |                                                                                           |
| 0,7 M€                                                                               |                                                                                           |

La mise en œuvre de cette compétence sur l'année 2015 a plusieurs objectifs :

✓ **Soutenir la production et la réhabilitation de logements sociaux au travers :**

- des aides financières directes pour la production et la réhabilitation de logements : la CPA poursuit sa politique d'attribution de subventions en complément des aides publiques au logement.

- des garanties d'emprunts à destination des organismes de logements sociaux : par ce système de co-garantie des emprunts, avec les communes ou le Conseil Général, la CPA apporte un soutien aux opérations de logements sociaux. En contrepartie, un contingent de logement est réservé à la CPA.

✓ **Contribuer à la réhabilitation des noyaux villageois et à la valorisation des centres anciens avec pour objectif la réduction de la vacance, la lutte contre l'insalubrité et la réhabilitation de logements**

La CPA poursuit ainsi son dispositif de soutien aux actions communales visant le traitement des façades.

Elle poursuit également son soutien aux propriétaires privés pour réhabiliter leurs logements en complément des aides de l'ANAH. Un nouveau programme « Mieux habiter, mieux louer » sera initié fin 2014 afin de poursuivre les actions de traitement de l'habitat indigne et l'amélioration des performances énergétiques des logements.

✓ **Favoriser l'accès social à la propriété :**

La CPA met en place un soutien financier, par le biais de subventions ou dans le cadre d'un partenariat avec les banques, en complément des prêts aidés afin d'améliorer la solvabilité des jeunes ménages « primo-accédants ».

✓ **Soutenir la production de logements sociaux** à travers le Fonds de concours incitatif « Aménagement-habitat ».

✓ **Poursuivre la mission de l'observatoire** du territoire du Pays d'Aix.

## 5. **LA POLITIQUE DE LA VILLE**

|                                                                              |                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montant du Budget</b><br><b>POLITIQUE DE LA VILLE :</b><br><b>17,2 M€</b> | 5%  |
| Fonctionnement                                                               | Investissement<br><br><b>9,5 M€</b>                                                      |
| <b>3,9 M€</b>                                                                |                                                                                          |
| Dépenses de personnel                                                        |                                                                                          |
| <b>3,8 M€</b>                                                                |                                                                                          |
| <b>7,7 M€</b>                                                                |                                                                                          |

Dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers en difficulté, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) assure le suivi du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU).

Trois opérations d'aménagement sont déclarées d'intérêt communautaire au titre de la compétence Politique de la Ville :

- les opérations ANRU d'Aix en Provence et de Vitrolles
- la nouvelle concession d'aménagement portant sur le cœur de ville de Pertuis.

✓ **Aide pour l'amélioration de la qualité de service dans les quartiers d'habitat social**

Ce dispositif s'inscrit dans la Gestion Urbaine de Proximité ; ainsi, la CPA apporte son soutien aux opérations de résidentialisation et d'amélioration de la qualité de service aux usagers par la mise en accessibilité des entrées d'immeubles et la mise en place d'espaces de pré collecte.

La CPA verse également des subventions exceptionnelles aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation des logements sociaux au sein des sites en politique de la ville.

✓ **Contrat de Ville**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine dispose que la politique de la ville est mise en œuvre par un contrat de ville conclu à l'échelle communautaire.

Ainsi la CPA doit mettre en place un contrat de ville regroupant les quartiers dits prioritaires de quatre communes : Aix en Provence, Vitrolles, Gardanne et Pertuis. Ce contrat de ville doit être finalisé au plus tard fin février 2015. Il portera sur 3 axes prioritaires : la rénovation urbaine, le développement économique et sur la cohésion sociale. Ce contrat de ville prendra en compte la politique de droit commun appliquée à l'ensemble du territoire.

✓ **Prévention de la délinquance**

La CPA s'engage dans cette politique à travers le subventionnement d'associations qui agissent dans :

- le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes
- le domaine de la médiation
- le domaine de la prévention des conduites à risques
- le domaine de l'information et de la communication

✓ **Emploi et Insertion : 1,8 M€**

La politique mise en œuvre par la CPA a pour but de favoriser le retour à l'emploi, les actions d'insertion professionnelle et les formations.

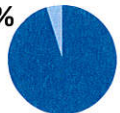
La collectivité met en place :

- Une politique de subventionnement d'opérations œuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion qui sont portées par des structures associatives ou d'autres organismes de droit public et privé.
- Des cotisations aux structures et réseaux œuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi. La CPA apporte une cotisation à Sud Lubéron, seul Comité de Bassin d'Emploi de son territoire.
- Des aides aux structures d'accueil, d'information et d'orientation du public. Il existe 24 Bureaux Municipaux Emploi sur les 36 communes et la professionnalisation de ces acteurs s'améliore chaque année afin de permettre l'accueil du public et d'adapter une orientation selon les besoins.
- Une assistance technique à la gestion des fonds européens. La CPA, en tant que structure d'animation du PLIE, propose une assistance technique aux opérateurs d'insertion du territoire pour le montage des dossiers de demande de subventions FSE auprès de l'État conformément au protocole 2013-2017.
- Une clause d'insertion sociale dans les marchés publics. La collectivité a décidé d'inclure une clause sociale dans ses marchés publics et accords-cadres, ce qui constitue l'un des axes prioritaires du 4<sup>e</sup> PLIE du Pays d'Aix (2013-2017). Le principe de cette clause consiste à réserver dans un contrat au moins 5 % du volume d'heures travaillées à des publics rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles afin de favoriser leur accès à l'emploi.

✓ **Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) : 4,1 M€**

La CPA s'investit dans la formation professionnelle des jeunes et des adultes en proposant un CFA qui met l'expérience et le savoir-faire de son équipe au service des métiers et des jeunes qui s'y préparent.

## 6. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

|                                                                               |                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montant du Budget</b><br><b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :</b><br><b>17,4 M€</b> | 5%  |
| Fonctionnement                                                                | Investissement<br><br><b>16,9 M€</b>                                                   |
| <b>0,2 M€</b>                                                                 |                                                                                        |
| Dépenses de personnel                                                         |                                                                                        |
| <b>0,3 M€</b>                                                                 |                                                                                        |
| <b>0,5 M€</b>                                                                 |                                                                                        |

La politique de la CPA s'articule autour de plusieurs axes :

✓ **Soutien aux programmes immobiliers universitaires structurants du C.P.E.R. 2007-2013**

La plupart des projets inscrits entrent dans une phase opérationnelle et d'accélération des dépenses et sont :

- pour le CROUS : les logements de la Fenouillère et de Jas de Bouffan
- pour l'AMU : la restructuration de l'enseignement sur Schumann, la maison de la recherche en économie et gestion, la création du campus de recherche spécialisée sur la Méditerranée et l'IUT espace de vie étudiante.
- la continuité du programme relatif à la construction des logements de Cuques afférents au Plan Campus.

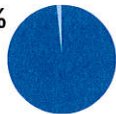
✓ **Soutien aux programmes immobiliers universitaires structurants du C.P.E.R. 2014-2020 à savoir :**

- la Maison de l'Innovation et de la Technologie (HIT)
- le développement du pôle de l'Arbois avec l'aménagement du pavillon Beltram pour renforcer la présence des Masters SET et construction de la halle technologique CIRENE destinée aux laboratoires de recherche sur la thématique « déchets »
- la modernisation de l'ENSAM
- l'extension de l'IAE
- la réhabilitation du site Jules Isaac
- la construction de la bibliothèque à la Pauliane

- la réhabilitation du site Gaston Berger (laboratoire de recherche de l'IUT)
- les logements du CROUS

✓ **Aide à l'investissement des Établissements Publics de Santé** de ressort intercommunal, déclarés d'intérêt communautaire (Centre Hospitalier Aix-Pertuis).

## 7. LA VALORISATION ET LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

|                                                                     |                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montant du Budget</b><br><b>ENVIRONNEMENT :</b><br><b>5,7 M€</b> | 2%  |
| Fonctionnement                                                      | Investissement                                                                         |
| <b>2,3 M€</b>                                                       | <b>2 M€</b>                                                                            |
| Dépenses de personnel                                               |                                                                                        |
| <b>1,4 M€</b>                                                       |                                                                                        |
| <b>3,7 M€</b>                                                       |                                                                                        |

### ✓ **L'assainissement collectif : 0,3M€**

La collectivité participe à l'amélioration de l'assainissement collectif en allouant un fonds de concours pour l'amélioration des stations d'épurations communales depuis 2006.

### ✓ **La préservation de l'environnement : 3,8 M€**

La CPA continue à agir en 2015 pour le développement durable dans ces domaines de compétence :

- **Écologie urbaine :**

- Suivi de la charte de développement durable
- Mise en œuvre du projet pilote sur le plan national « zones d'actions prioritaires pour l'air » et observatoire du bruit
- Soutien aux actions de sensibilisation au développement durable avec les journées du film de l'environnement et les éco-manifestations

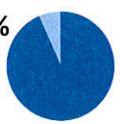
- **Énergie :**

- Mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial : bilan des émissions de gaz à effets de serre
- Aide aux communes dans la réalisation de programmes d'économie d'énergie sur leurs équipements
- Accompagnement des particuliers avec la mise en place d'un guichet unique afin d'engager des programmes de réhabilitation des logements et également de générer des baisses de charges sur le chauffage et l'électricité.

- **Espaces forestiers :**

- Participation financière au PIDAF
- Soutien à la réalisation de chantiers forestiers d'insertion
- Entretien et protection des espaces subventionnés
- Aide aux communes pour le débroussaillage des équipements communaux

## 8. LA CULTURE

|                                                                |                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montant du Budget</b><br><b>CULTURE :</b><br><b>23,9 M€</b> | 7%  |
| Fonctionnement                                                 | Investissement                                                                           |
| <b>12,5 M€</b>                                                 | <b>6,4 M€</b>                                                                            |
| Dépenses de personnel                                          |                                                                                          |
| <b>5 M€</b>                                                    |                                                                                          |
| <b>17,5 M€</b>                                                 |                                                                                          |

La politique culturelle est organisée selon trois orientations :

- ✓ *Faire de la culture un outil de développement des territoires et de rayonnement*
- ✓ *Mettre la culture à la portée du plus grand nombre*
- ✓ *Protéger, mettre en valeur et ouvrir l'accès au patrimoine*

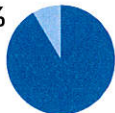
Le rayonnement culturel d'un territoire est bien entendu un facteur d'attractivité touristique et économique et de ce fait la CPA continuera en 2015 à apporter son soutien financier à :

- un grand nombre d'associations à vocation culturelle : Festival d'Art lyrique, Ballet Preljocaj, Théâtre du Jeu de Paume, Festival de la Roque, Seconde Nature, Aix Qui ?, Par les villages, La Fonderie, Festival de la chanson française à Aix, CIAM, Les lumières,... .
- aux communes :
  - pour l'organisation de tournées communautaires
  - pour la construction, la réhabilitation, l'équipement et la rénovation des équipements culturels (Fonds de concours équipements culturels)
  - pour la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine dans le cadre du plan patrimoine (Fonds de concours d'aide aux communes)

La CPA poursuivra en 2015 ses investissements à destination des équipements culturels communautaires tels que :

- Le Musée Granet : restauration des collections, acquisition d'équipements, acquisition d'œuvres et réserves définitives du musée
- La Salle et Patio du Bois de l'Aune : poursuite des équipements scéniques et de sécurité
- La Médiathèque de Pertuis : poursuite des travaux de construction
- La Salle pour les Musiques Actuelles : lancement du projet de construction

## 9. LES SPORTS

|                                                                                           |                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montant du Budget</b><br>SPORTS :<br><b>31,2 M€</b>                                    | 9%  |
| Fonctionnement<br><b>6 M€</b><br>Dépenses de personnel<br><b>9,7 M€</b><br><b>15,7 M€</b> | <b>Investissement</b><br><br><b>15,5 M€</b>                                              |

La politique sportive communautaire s'adresse à tous les publics. Vecteur d'unité des territoires, support d'éducation à la citoyenneté et d'animation, la pratique sportive est un outil de cohésion.

La CPA, en multipliant ses actions et partenariats et en développant ses équipements et infrastructures sportifs, permet l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive sur l'ensemble du territoire.

✓ **Les infrastructures sportives**

- Les piscines communautaires

La fermeture temporaire pour travaux de la piscine Les Hermes à Vitrolles va faire baisser les dépenses de fonctionnement. Des dépenses d'investissement concernant l'entretien et l'équipement des piscines communautaires seront programmées en 2015 et les travaux concernant la future piscine de Venelles se poursuivent.

- Le lac de Peyrolles

Des crédits en fonctionnement sont prévus en 2015 pour le fonctionnement des activités nautiques et sportives du site. Le programme pluriannuel d'aménagement du plan d'eau mobilise des crédits en investissement.

- Le stade Maurice David

Une phase 2 des travaux de réhabilitation est prévue en 2015.

✓ **Soutien aux activités sportives**

La CPA soutient des activités sportives, hors fonctionnement des clubs, répondant aux divers dispositifs mis en place : sports de niveau national, diffusion et initiation des pratiques sportives, événements labellisés, manifestations exceptionnelles...

✓ **Le PRODAS**

La CPA soutient les actions visant le développement de la pratique sportive dans les quartiers prioritaires des villes d'Aix-en-Provence, Vitrolles, Pertuis et Gardanne.

✓ **Soutien aux communes**

La collectivité souhaite inciter les communes à rénover ou construire des équipements sportifs afin de rattraper les retards de divers bassins de vie de la Communauté (fonds de concours pour les équipements sportifs).

✓ **Soutien aux manifestations sportives**

La CPA participe à l'achat de prestations de service, d'équipements des lieux de compétition et diverses publications des manifestations sportives.

## – CONCLUSION –

2014 a été une année importante pour la concrétisation des décisions résultant de la démarche de dynamisation des investissements engagée fin 2013.

L'élaboration du SCOT a permis à la CPA de construire son Projet d'aménagement et de Développement Durable, et de mettre en place une stratégie de développement axée sur les questions de transport, de développement économique, d'équipements et d'espaces publics.

Les leviers d'actions sont désormais opérationnels.

Dans ce contexte, le budget 2015 de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix privilégiera les actions en faveur :

- ✓ du développement économique ;
- ✓ de l'habitat et de l'emploi ;
- ✓ de la valorisation et de la préservation du cadre de vie pour répondre aux besoins des habitants ;
- ✓ de la réalisation d'équipements structurants pour favoriser l'attractivité du territoire ;
- ✓ du soutien aux communes membres.

La poursuite de ces objectifs ambitieux est rendue possible par le maintien des équilibres fondamentaux du budget grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de diminution des dotations d'état.

### Budget primitif 2015

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

**301 626 000 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

**202 511 000 €**

**OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Vote du Budget Général**

## Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 92 |
| Votants                      | 85 |
| Abstentions                  | 3  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 82 |
| Majorité absolue             | 42 |
| Pour                         | 82 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - de BUSSCHERE Charlotte

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS-MASINI**



15 DEC. 2014